

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1333

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 6

À l'alinéa 7, après la dernière occurrence du mot :

« mots : « »,

insérer le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.